



# RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU MARAIS JOHN LUSBY



Réserve nationale de faune du marais John Lusby

## Pourquoi la réserve du marais John Lusby est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) du marais John Lusby est située à proximité de la RNF de Chignecto, au fond de la baie de Fundy, près de la ville d'Amherst, en Nouvelle-Écosse. La RNF de 600 hectares comprend la plus grande section continue de marais salé qui persiste dans l'écosystème de la baie de Fundy, ainsi que de petits étangs et marais saumâtres. La RNF du marais John Lusby

- fournit un important habitat de repos et migratoire pour la sauvagine, notamment la **Bernache du Canada**, le **Canard noir**, la **Sarcelle d'hiver**, le **Canard d'Amérique** et le **Canard pilet**, ainsi que pour des oiseaux de rivage comme le **Grand** et le **Petit chevalier**, le **Bécassin roux** et le **Chevalier semipalmé**;

- accueille la reproduction de la sauvagine, comme le **Canard noir**, dans les bassins de rétention d'eau et les marais salés;
- fait partie du site Ramsar Chignecto, une zone humide d'importance internationale;
- fait partie de la Zone importante pour la conservation des oiseaux « Upper Cumberland Basin »;
- contribue au site du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental de la baie de Fundy.

## Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise

à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

## Que puis-je faire dans la réserve du marais John Lusby?

L'accès à la RNF n'est pas restreint et des activités comme l'observation de la faune, la randonnée et la photographie sont permises. La chasse à la sauvagine est autorisée (sous réserve des règlements fédéraux et provinciaux). Pour de plus amples renseignements sur l'accès à la RNF du marais John Lusby et l'obtention d'un permis, veuillez communiquer avec le bureau régional d'Environnement Canada.



Grands chevaliers



Canard noir

## Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada – Région de l'Atlantique  
Service canadien de la faune  
17, rue Waterfowl  
Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 4N1  
1-800-668-6767  
courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)  
[www.ec.gc.ca/ap-pa/](http://www.ec.gc.ca/ap-pa/)

## Où est la réserve du marais John Lusby?



N° de cat. : CW66-362/2013F-PDF  
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).  
Photos : © Environnement Canada à moins d'avis contraire; Bernache du Canada (en couverture) © A. MacFarlane; Grands chevaliers © Thinkstockphotos.ca; Canard noir © C. MacKinnon  
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

